

Commune de BARCELONNETTE
- Alpes de Haute Provence -



COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barcelonnette dûment convoqué en date du 21 juin 2017, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MARTIN CHARPENEL, Maire.

Présents :

M. Pierre MARTIN CHARPENEL, M. Yvan BOUGUYON, Mme Michèle ANDRE, Mme Sophie VAGINAY, M. Miguel ORTUNO, Mme Florence ALLEMANDI, M. Joseph GARCIN, M. Patrice BAGUE, Mme Marie Hélène LAE, Mme Chantal BONAGLIA, M. Pierre MAILLARD, Mme Isabelle ENTRESANGLE, M. Jean-Michel PAYOT, Mme Sabine BLATTMANN.

Absents excusés :

M. Jean Michel FRELASTRE qui a donné pouvoir à M. Pierre MARTIN CHARPENEL
M. Christophe BARNEAUD qui a donné pouvoir à M. Pierre MAILLARD
Mme Annie TESQUET qui a donné pouvoir à Mme Michèle ANDRE
Mme Jocelyne GARINO qui a donné pouvoir à M. Miguel ORTUNO
Mme Séverine DOUX qui a donné pouvoir à Mme Sabine BLATTMANN
M. Frédéric MAURIN, M. Sébastien GOLE, Mme Tiphany REYNAUD, M. Patrick BARRE,

Nombre de conseillers :

En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 19

Mme Florence ALLEMANDI a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal du précédent conseil municipal du 10 mai 2017, énoncé par Florence ALLEMANDI, est approuvé à l'unanimité.

**COMPTE-RENDU DE LA DECISION PRISE PAR LE MAIRE
en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal**

n° 2017/62

Le Conseil Municipal, prend acte des décisions du Maire prises depuis le 10 mai 2017 jusqu'à ce jour, à savoir :

Décision 2017/54 du 5 juin 2017 :

Rénovation de l'école élémentaire – attribution de marchés aux entreprises.

Décision n° 2017/55 du 5 juin 2017

Aménagement de la salle d'escalade – attribution de marchés aux entreprises

Décision n° 2017/56 du 7 juin 2017

Rénovation de l'éclairage public et d'installation d'un système de vidéoprotection en couverture wifi – avenant n° 1 au marché de travaux

Décision n° 2017/57 du 8 juin 2017

Remboursement de sinistre

Décision n° 2017/58 du 8 juin 2017

Tarifs communaux 2017

Décision n° 2017/59 du 19 juin 2017

Remboursement de sinistres

Décision n° 2017/60 du 19 juin 2017

Exploitation du restaurant de la piscine pour la saison 2017 – désignation d'un gérant

Décision n° 2017/61 du 26 juin 2017

Aménagement de la salle d'escalade – attribution du lot n° 7 à la Société Pyramide

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

n° 2017/63

• **Approbation du nouveau temps scolaire à compter de la rentrée 2017**

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles communales de la ville à compter de la rentrée scolaire 2017/2018:

1 – Horaires scolaires –

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 08h30 – 11h30 et 13 h 30 – 16 h 30

2 – Organisation périscolaire :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h45 à 8 h 20 : garderie (prise en charge par EN à 8 h 20 et 13 h 20)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 11h30 – 13h30 : pause méridienne avec restauration sur inscription

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 16h30 – 18h00 : garderie avec ateliers

Mercredi : 8 h - 18 h : accueil ALSH

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

n° 2017/64

• **Modification simplifiée du règlement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la modification simplifiée n°1 du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPR) en complétant le règlement de la zone rouge R3 par le texte suivant :

- les aménagements d'infrastructures existantes non utilisées dès lors qu'ils n'aggravent pas les risques.

En effet, certaines parcelles sont dotées d'infrastructures pouvant faire l'objet d'aménagement, sans pour autant aggraver de désordres.

MUSEE DE LA VALLEE – La Sapinière

n° 2017/65

• **Validation du procès-verbal de fin du 1^{er} récolement décennal**

Le Musée de la Vallée [La Sapinière] porte l'appellation « Musées de France », ce qui implique que les collections fassent l'objet d'une inscription sur un inventaire normé et qu'il soit procédé à un récolement tous les dix ans,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de fin du 1er récolement décennal et des procès-verbaux et rapports de mission qui lui sont annexés.

BIENS VACANTS ET SANS MAITRE**n° 2017/66****• Intégration dans le patrimoine communal**

Les biens présumés vacants et sans maître situés sur le territoire de la commune de Barcelonnnette, ont été recensés. Aucun propriétaire n'a fait valoir ses droits sur ces parcelles listées. Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer au patrimoine communal les parcelles suivantes, à titre gratuit:

- N° 2 Section AC d'une superficie de 1 a (en bordure du canal des Moulins au Chazelas) pour une valeur estimée de 10 €.
- N° 193 Section A d'une superficie de 16 a 40 ca sise à la Salce Basse pour une valeur estimée à 150 €.
- N° 194 Section A d'une superficie de 89 a 40 ca sise à la Salce Basse pour une valeur estimée à 500 €.

ZONE COMMERCIALE DU PONT LONG**• Modalités de transfert à la CCVUSP****n° 2017/67**

La Loi NOTRe prévoit une extension des compétences obligatoires des EPCI, avec un transfert des compétences en matière économique aux EPCI au 1er Janvier 2017, dont notamment « *la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire* » ;

Le conseil communautaire de la CCVUSP a délibéré le 30/5/2017 afin d'approuver les modalités de transfert des ZAE « Les Nîtes » appartenant à la commune de Jausiers et « Le Pont Long » appartenant à la commune de Barcelonnnette.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le transfert de la zone d'activité « Le Pont long » à la CCVUSP ainsi que les conditions financières et patrimoniales. La commune de Barcelonnnette conserve la maîtrise foncière pour un prix de cession total de 196 469.77 € H.T. Il est précisé qu'à l'issue de la quinzième année, soit au plus tard le 30 mai 2032, si les ventes de lots n'ont pas été effectuées, les terrains restants seront cédés gratuitement à la CCVUSP.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LES ERMITES DU FORT DE CUGURET"**n° 2017/68**

Le Conseil Municipal, après un vote à la majorité, décide d'accorder à l'Association « Les Ermites du Fort de Cuguret » une subvention de 1 000 € en vue de participer au financement d'une animation musicale organisée à Barcelonnnette, qui viendra enrichir le Festival des Enfants du Jazz.

CINEMA «UBAYE »**n°2017/69****• Approbation du rapport d'activité de l'année 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de concession de l'année 2016 relatif à l'activité du cinéma « Ubaye » de la commune de Barcelonnnette établi, par la Sarl « Ciné Ubaye » au titre de l'exploitation du cinéma.

CONCESSION RESEAU CHALEUR BOIS**n° 2017/70****• Approbation du compte rendu de concession de l'année 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu de concession de l'année 2016 relatif à l'exploitation du réseau chaleur bois sur la commune de Barcelonnnette, par DALKIA SVD55 portant sur les conditions d'exécution de ce service, notamment son prix et sa qualité.

SERVICE DE L'EAU**n° 2017/71****• Approbation du rapport de gestion de l'année 2016**

La Commune a confié le 30 juin 2010, par contrat de délégation, à Véolia Eau-Compagnie Générale des Eaux, l'exploitation du service public d'eau potable de la ville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport technique et financier de l'exercice 2016 établi par Véolia Eau et celui au prix et à la qualité du service d'eau potable pour l'exercice 2016 établi avec l'aide de la direction départementale des Territoires des Alpes de

Haute Provence,

CHAMBRE FUNERAIRE

n°2017/72

• **Approbation du rapport d'activité de l'année 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de concession de l'année 2016 relatif à l'activité de la chambre funéraire de la commune de Barcelonnette établi, par la Sarl «Ponza» au titre de l'exploitation de la morgue qui lui a été confiée le 29 mars 2016.

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES FORETS CERTIFIEES – P.E.F.C.

• **Renouvellement de l'adhésion**

n° 2017/73

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion au programme de reconnaissance des forêts certifiées pour l'ensemble des forêts de la commune de Barcelonnette notamment la forêt du Gaudeissart et ce pour une durée de 5 ans.

La séance est levée à 10h20.

La secrétaire de séance,



Florence ALLEMANDI